



EXPEDITION

## PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE DIX NEUF  
JANVIER .

### **A la requête du :**

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble LE CLOS  
DES VERGERS à CRETEIL (94), représenté par son syndic le  
Cabinet ABP, dont le siège social est à YERRES (91), 7, Rond-point  
Pasteur, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Francis  
RAIMON, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié à  
VINCENNES (94), 14, rue Lejemptel

### **Agissant en vertu de :**

Un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de  
CRETEIL le 29 novembre 2019 ;

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant  
été délivré par acte de mon ministère en date des 2 et 18 décembre  
2020,

***Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé  
près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-  
Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,***

Faute d'avoir pu procéder amiablement à mes  
opérations, le débiteur ne répondant pas à mes convocations

Me suis transporté ce jour, assisté d'un serrurier et d'un  
expert chargé de procéder aux divers diagnostics nécessaires à la  
mise en vente du bien, à 13 heures 50 à CRETEIL (94), 85, avenue  
François Mitterrand à l'effet de procéder à la description des biens et  
droits immobiliers appartenant à Monsieur et Madame COHEN et  
formant :

- Lot n° 10 : dans le bâtiment unique, escalier A au 1<sup>er</sup>  
étage, un appartement de type 4 pièces,

- Lot n° 103 : dans le bâtiment unique, au 2<sup>ème</sup> sous-sol, un emplacement de voiture portant le n° 47.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation, l'appartement dont s'agit est situé au 1<sup>er</sup> étage, porte 10.

Après avoir frappé à la porte, personne ne répondant à mes appels, j'ai demandé au serrurier de procéder à l'ouverture forcée de la porte.

Alors que le serrurier commençait ses opérations, la porte a été ouverte par Monsieur COHEN ainsi déclaré.

J'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission à Monsieur COHEN qui m'a laissé procéder à mes opérations.

Monsieur COHEN me précise qu'il occupe les lieux avec sa famille.

J'ai alors procédé à la description de l'appartement, il se compose de :

D'une entrée dont le sol est parquet flottant, équipée de placards.

Dans l'entrée en face, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette avec effet d'eau.

Dans l'entrée à gauche, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un ensemble de meubles et d'un évier, et qui prend jour par une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Dans l'entrée à gauche, une salle de séjour dont le sol est en parquet flottant, qui prend jour par une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Attenante à l'entrée, un dégagement dont le sol est en parquet flottant.

Dans le dégagement au fond, une chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant, et qui prend jour par une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Dans l'entrée première porte droite, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'un lavabo et d'une baignoire.

Dans le dégagement deuxième porte droite, une chambre à coucher dont le sol est en moquette, et qui prend jour par une porte-fenêtre.

Dans le dégagement troisième porte droite, une chambre à coucher dont le sol est recouvert de moquette et qui prend jour par deux fenêtres qui donnent sur un balcon.

Je constate que les lieux sont en très mauvais état d'entretien et que la plupart des pièces sont encombrées d'objets divers qui parfois empêchent de circuler dans les pièces.

Durant mes opérations, il a été procédé aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente du bien.

Mes opérations se sont terminées à 15 heures 50 (durée des opérations 2 heures)

*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

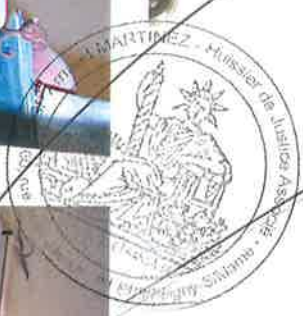
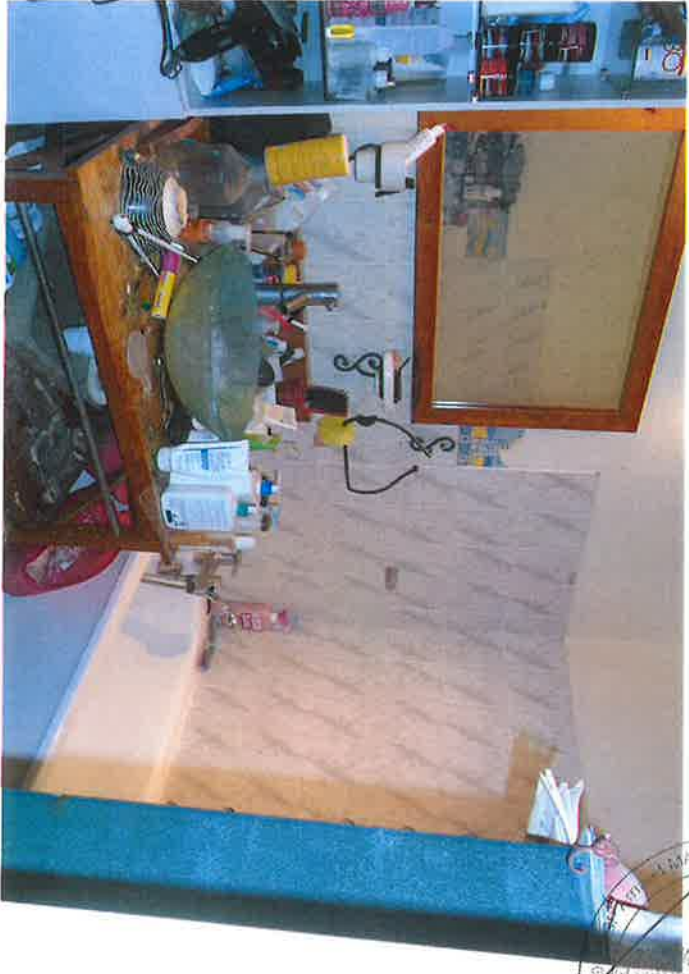
**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Arnaud MARTINEZ







Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du 19/07/2021

